

## MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

-----

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 12 décembre 2014, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 08 décembre 2014.

Présents : M. Alain-Claude CULLET et Mmes Geneviève CATTELAÏN, Jessica CHAVOUTIER, Mme Maryse CHAVOUTIER,

Mrs Pierre LABBÉ, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC,

Excusés : Mme Marlène PERIARD et Mrs Pascal BONNET, Jean Marc COLOMBAN,

Secrétaire de séance : M. Stéphane PORTHEAULT

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 octobre 2014 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

#### **1 – Point sur les travaux du merlon :**

Le merlon pare-pierres est terminé. Le coût des travaux supplémentaire est de 8 741.24 € H.T. Le marché définitif revient à 88 270.52 € T.T.C. Les travaux supplémentaires concernent la jonction avec les filets, de décrochage des filets, la coupe et le débardage de bois restants et l'accès pour sortir du merlon. Un panneau sera installé à l'entrée du merlon pour interdire la circulation derrière le merlon.

#### **2 – Demande d'achat de terrains :**

Après avoir examiné les demandes d'achat de terrains par des particuliers en diverses séances de travail, décide de vendre trois terrains communaux à trois acquéreurs différents. Suivant la délibération en date du 25 octobre 2014 et vu leur emplacement, deux parcelles seront vendues au prix de 7 € le mètre carré et l'autre à 3.50 € le mètre carré. Dit que les prix de vente des terrains sur Le Puits sont les mêmes que sur le Chef-Lieu. Délibération n° DEL2014/12/049

Par ailleurs, décide de régulariser une pointe d'un chemin communal passant sur le terrain d'un particulier. Il sera également acheter à 7 € le mètre carré. Délibération n° DEL2014/12/050

#### **3 – Programme des Travaux 2015 et demandes de subvention :**

Après en avoir débattu lors des séances de travail, définit les travaux suivants qui seraient à réaliser en 2015 et pour certains poursuivis sur plusieurs années :

- Mise en place de Mollocs pour les encombrants, verres et ordures ménagères : définit deux endroits pour tenter de desservir toute la population. Sur Le Plan, il n'y a aucune préparation à prévoir. Par contre, aux Loges, il est nécessaire de réaliser des travaux d'implantation. Réfléchit sur la possibilité d'ériger un mur en béton armé pour soutenir le talus afin de créer par la suite des stationnements supplémentaires. Deux devis ont été demandés. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil général. Délibération n° DEL2014/12/051
- Réservoir du Chef-Lieu : décide d'installer un appareil à UV pour traiter l'eau, comme celui du Puits. Vu le temps clémente en cette fin d'année, fera déjà exécuter une tranchée pour enterrer les janolènes pour l'alimentation électrique de cet appareil et aussi pour mettre un éclairage potentiel, à la demande, pour les alentours. Dans cette tranchée, sera également posée une conduite pour amener l'eau de la vidange du réservoir dans la canalisation des eaux pluviales. Demande une subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Délibération n° DEL2014/12/052
- Isolation de l'ancienne école : un rendez-vous est pris au mois de janvier avec l'ASDER pour étudier les possibilités d'isolation et les aides accordées pour ces travaux. Délibération n° DEL2014/12/053
- Accessibilité pour la Mairie : en 2015, il sera obligatoire de produire, au minimum, un échéancier des travaux qui seront effectués pour rendre la Mairie accessible à tous. Au lieu actuel, de multiples possibilités sont étudiées mais, il s'avère qu'il sera très compliqué de suivre les normes et les obligations qui sont demandées. Etudiera toutes les sources d'aide financières et déposera un dossier pour chacune. Délibérations n° DEL2014/12/054
- Murs et goudronnage : il y aura encore de l'entretien à réaliser sur les voiries communales.
- Pour information, le déneigement pris en charge par la Commune se fait sur 500 mètres de la voirie communale ; au Chef lieu : la rue de la Mairie et la rue du Château – au Puits : la route du Crey et le chemin des Chesoz

#### **4 – Programme Travaux 2015 par ONF :**

L'ONF a marqué une coupe de résineux dans la parcelle I. Des hêtres dans la parcelle F sont vendus à un marchand de bois. Les châblis malades ont été coupés et seront transportés en Haute Savoie, dans une entreprise spécialisée, pour en faire des palettes.

Monsieur le Maire informe que la circulation sur des chemins forestiers ou dans les sous-bois, est interdite aux véhicules à moteur. Les agents forestiers ont déjà verbalisé des personnes pour ce manquement à la loi. De même, il est interdit de couper des arbres dans la forêt sans l'autorisation de ONF.

#### **5 – Recensement de la population :**

Tous les cinq ans, le recensement de la population se réalise dans les communes de moins de 10000 habitants par secteur. Pour Fontaine le Puits, en janvier et février 2015, un agent recenseur passera dans chaque foyer pour distribuer et récolter les imprimés à compléter par les habitants. Après appel à candidature, Madame PORTHEAULT a été retenue pour être cet agent recenseur.

## **6 – Subvention pour Ecole de Salins les Thermes :**

Le Conseil d'école de Salins les Thermes a sollicité les Communes de Salins les Thermes et Fontaine le Puits pour une aide au financement, à hauteur de 133 € par élève, de la classe de découverte à La Feclaz des cycles 2 et 3, organisée du 18 au 22 mai 2015. Décide d'octroyer une subvention de 133 € par élève de Fontaine le Puits (4 élèves sont concernés), pour cette classe de découverte. Délibération n° DEL2014/12/055

## **7 – Convention avec Centre de Gestion pour un contrat groupe de Prévoyance pour les employés :**

Pour faire suite aux décisions prises lors des réunions précédentes et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion de la Savoie pour adhérer au contrat groupe de prévoyance ADREA/MUTEX pour les agents de la Commune. Délibération n° DEL2014/12/056

## **8 – Affaires diverses :**

- Plusieurs réunions sont programmées pour la Commission Enfance/Jeunesse de la CCCT
- Réunion le 15 décembre 2014 à 20 h à la Salle des Fêtes de Moutiers, à la demande du Maire de Moutiers, avec l'Assemblée Régionale pour la Santé, sur l'avenir de l'Hôpital de Moutiers
- Suite à la démission de Monsieur Stéphane DELAPORTE, Monsieur Alain-Claude CULLET a été nommé comme délégué de la CCCT au syndicat du Morel et Madame Geneviève CATTELAINE est nommée à la Commission de l'Aménagement de l'espace et du SCOT
- Pour les personnes souhaitant faire un jardin dans un terrain privé communal, une convention renouvelable tous les ans sera établie entre les deux parties. La location sera de 15 € par an. Délibération n° DEL2014/12/057
- Dit que le taux de la Taxe d'Aménagement sera le même pour 2015 puisqu'en cas de changement, il faut délibérer avant le 30 novembre de l'année précédente.
- Prend connaissance des remerciements de l'Association Vivre à Fontaine le Puits pour avoir coupé un sapin de Noël pour le mettre à l'entrée du village
- Est informé de la demande faite par l'Association Vivre à Fontaine le Puits pour avoir l'autorisation d'occuper l'église pour un concert qui aura lieu le 20 décembre 2014 à 21 heures.
- Les colis ou les bons d'achat de Noël sont reconduits
- Les vœux du Conseil municipal se feront le 4 janvier 2015 vers 11 heures
- Le relevé des compteurs électriques se fera les 27 et 29 décembre 2014.

## **11 – Prochaine réunion**

Fixe la prochaine séance du Conseil municipal au 23 janvier 2015 à 19 h 30.

Séance levée à 20 h 05.

Fait le 15 décembre 2014,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la

mairie, le 19 décembre 2014.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET